



Offre Ref : 492015

Ville de 7 000 habitants (surclassée 10 à 20 000 habitants)
À 5 mn du centre ville de VALENCIENNES
Ville en plein renouvellement urbain

RESPONSABLE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Date de publication : 29/04/2019

Date limite de candidature : 15/06/2019

Date prévue du recrutement :

Durée de la mission : dès que possible

Type de recrutement : fonctionnaire exclusivement

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : INGENIEUR

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Dirige, coordonne et anime l'ensemble des services techniques. Pilote les projets techniques de la collectivité.

Missions et responsabilités (activités principales, degré d'autonomie, initiatives)

Large autonomie dans l'organisation du travail

Force de proposition auprès de l'autorité territoriale ; le champ d'action est délégué à deux élus : l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux et un conseiller délégué au cadre de vie

Responsabilité des moyens d'action et du budget liés aux missions

Garant de la bonne réalisation des travaux dans l'application du code de la commande publique et des procédures internes

Garant de l'application des règlements de sécurité sur les chantiers dont il a la responsabilité.

Anime un service composé de trois pôles, représentant 35 agents :

- Administratif,
- Bâtiments, parc de matériels et sécurité
- Espaces verts et propreté urbaine.

Activités principales :

Mise en oeuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine de la collectivité

- Diagnostiquer l'ensemble du patrimoine
- Concevoir un plan stratégique patrimonial
- Proposer des choix de gestion et d'acquisition adaptés
- Proposer une programmation pluriannuelle d'investissement relative au patrimoine bâti, aux espaces verts, à la voirie, à la propreté urbaine, à l'éclairage public, aux politiques de développement durable, à la gestion des déchets, au parc matériel, au cimetière
- Garantir la sécurité, la solidité et la sûreté dans les bâtiments, sur la voirie et dans les espaces publics
- Intégrer le respect du développement durable dans la mise en oeuvre des politiques patrimoniales
- Mettre en valeur et préserver le patrimoine

Mise en oeuvre des projets dans le secteur technique

- Intégrer dans ses analyses les problématiques des différents services
- En qualité de membre du CODIR, être partie prenante dans l'équipe de direction
- Analyser les besoins d'études
- Etudier la définition de l'ouvrage et du programme
- Mener des études de faisabilité et de programmation
- Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés
- Etablir et chiffrer un préprogramme d'opération
- Opérer des choix de prestataires, négocier, faire respecter les clauses des marchés dans leur mise en oeuvre
- Organiser et superviser un chantier

- Mesurer l'impact de la réalisation au plan technique

Gestion du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité

- Définir les stratégies de maintenance des équipements immobiliers, des infrastructures et des installations d'éclairage public dans une approche de coût global
- Garantir la sécurité, la solidité et la sûreté dans les ERP et IOP
- Assurer une exploitation du patrimoine de voirie garantissant la sécurité des agents et des usagers
- Gérer les marchés d'entretien et de maintenance
- Gérer les sinistres (DO, D. aux biens et risques annexes)
- Veiller à la bonne application et au respect du règlement communal de voirie

Gestion du parc matériel de la collectivité

- Définir et mettre en oeuvre une politique d'investissement et de maintenance préventive et curative du matériel prenant en compte le coût global et le respect de l'environnement : véhicules, engins, matériels divers espaces verts et autres
- S'assurer de la sécurité et de la santé du personnel et des usagers lors de l'utilisation et de la maintenance du matériel
- Organiser et mettre en oeuvre la gestion des stocks

Activités spécifiques :

- Prendre le relais du Chargé de mission Aménagement et GUP lors de la phase travaux
- Organiser la logistique des fêtes et cérémonies, en relation avec le service EEJSAC, l'adjoite aux fêtes et cérémonies, la chargée de communication, et parfois les élus délégués

Profil recherché : Fonctionnaire titulaire,
Formation initiale ingénieur BTP ou Paysage,
Expérience 3 ans minimale sur un poste similaire,
Permis B impératif.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : BEUVRAGES

Service d'affectation : CTM

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Spécificités du poste : Déplacements fréquents-Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations du service public

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : DGS ou DGSA

Fonctions d'encadrement : 1 à 4 agents

Catégorie des agents encadrés : CB

Famille(s) des agents encadrés : Espaces verts et paysage
Patrimoine bâti

Relations (interlocuteurs internes) : Permanentes avec le DGS et les élus, Fréquentes avec le service urbanisme et EEJSAC
Régulières avec l'ensemble des services de la collectivité et notamment affaires juridiques et marchés, administration générale, Finances, RH, Communication, Police municipale, SSI et aménagement et GUP

Relations (interlocuteurs externes) : Fréquentes avec les fournisseurs, les entreprises, maîtres d'œuvre, prestataires de services et délégataires, assureurs et/ou experts Régulières avec les usagers et associations
Régulières avec les EPCI, le SDIS et concessionnaires

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Régime indemnitaire (RIFSEEP IFSE + CIA)/ Prime dite de 13ème mois / Plurélyla / COS

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE DE BEUVRAGES
Parc Fénelon
59192 BEUVRAGES

Informations complémentaires : CV & Lettre de Motivation précisant le numéro de l'offre accompagnés du dernier arrêté et fiche de paie, le tout à l'adresse mail suivante :
rh@beuvrages.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous

rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.